

# FONDATION NATIONALE POUR LA PROTECTION SANITAIRE ET SOCIALE DU CLERGE DE FRANCE

Reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1946

3, rue Duguay-Trouin - 75280 PARIS CEDEX 06

Téléphone : 01 42 22 07 77

Télécopie : 01 45 48 53 90

Site Internet : <http://www.fondationduclerge.com>

## « PLAN D' ACTIONS ET D' OBJECTIFS A 5 ANS – 2007-2012 »

### 1. LES VALEURS DE LA FONDATION.

La Fondation est une œuvre qui a pour objet d'aider les diocèses ainsi que les congrégations religieuses, en ce qui concerne la **protection sanitaire et sociale de leurs membres**. Son action s'étend à d'autres organisations et groupements catholiques. C'est donc une **œuvre de solidarité** entre les diocèses ou les congrégations d'une part, entre les fidèles et les diocèses ou les congrégations, d'autre part. Ses valeurs sont elles de l'éthique chrétienne telles qu'elles sont développées dans le « Compendium de la doctrine sociale de l'Église ».

### 2. LES OBJECTIFS DE LA FONDATION EN FAVEUR DES PRÊTRES DIOCÉSAINS, DES RELIGIEUX ET DES RELIGIEUSES, AINSI QUE DES SÉMINARISTES EN MISSION A L'ÉTRANGER.

La Fondation Nationale pour la Protection Sanitaire et Sociale du Clergé de France est, depuis sa création en 1946, orientée vers la protection sociale du Clergé. Elle a tout d'abord, créé et géré **des établissements sanitaires destinés aux prêtres et aux religieux**, comme le sanatorium de Thorenc (Alpes-Maritimes) ou la clinique médico-psychologique de Montjay (Seine-et-Marne). Ces établissements ont aujourd'hui cessé leurs activités et ont été cédés.

Puis, à partir de 1987, la Fondation pour le Clergé a reçu des dons de fidèles, **permettant aux diocèses de financer une partie de leurs cotisations sociales** obligatoires (CAVIMAC) ou complémentaires (Mutuelle Saint-Martin). Cette activité s'est progressivement étendue aux religieux et religieuses.

Actuellement, la Fondation développe des actions de **soutien des diocèses et des congrégations pour la création, la mise aux normes et l'agrandissement de maisons de retraite, souvent médicalisées**, grâce à des prêts à caractère social et des subventions.

Conformément à son objet statutaire, la **Fondation aide d'autres organismes**, notamment la Délégation Catholique pour la Coopération, pour le financement de la couverture sociale des séminaristes volontaires à l'étranger.

### 3. LES MODES D' ACTIONS DE LA FONDATION.

Ces actions s'exercent de deux sortes :

a. **Les prêts consentis** sont à **caractère social**, c'est-à-dire à un faible taux d'intérêt qui ne peut excéder le taux de l'inflation. Le montant maximum de chaque prêt, fixé par le Conseil d'Administration, est de 100 000 € et est d'une durée de 10 ans maximum.

b. **Les subventions** sont fixées par le Conseil d'Administration. Elles sont destinées à financer l'achat, sur devis, confirmé par facture après réalisation, de :

- matériel professionnel nécessaire aux soins (lève-malade ou pèse-personne...),
- mobilier médical (lit électrique, fauteuil...),
- de matériel professionnel de services généraux (informatique, cuisine, buanderie, entretien...).

Ces subventions peuvent également :

- financer des actions de formation (soignants, services généraux)
- être liées à l'accompagnement d'actions ciblées de prévention (mise en place de groupes de parole, de démarche qualité ISO, d'ergothérapie...)
- être nécessaires à l'élaboration de projet (études préliminaires à l'élaboration d'un projet, avec recherche d'architectes, de fonds ou études de géomètres...).

### 4. LES RESSOURCES DE LA FONDATION.

Elles sont constituées essentiellement par la **générosité de fidèles**. Ces dons sont fiscalement déductibles selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. La Fondation pour le Clergé peut également recevoir des **legs** en franchise des droits de successions, affectés selon la volonté des légataires. Ces dons et legs sont **intégralement** utilisés en faveur des diocèses et des congrégations.

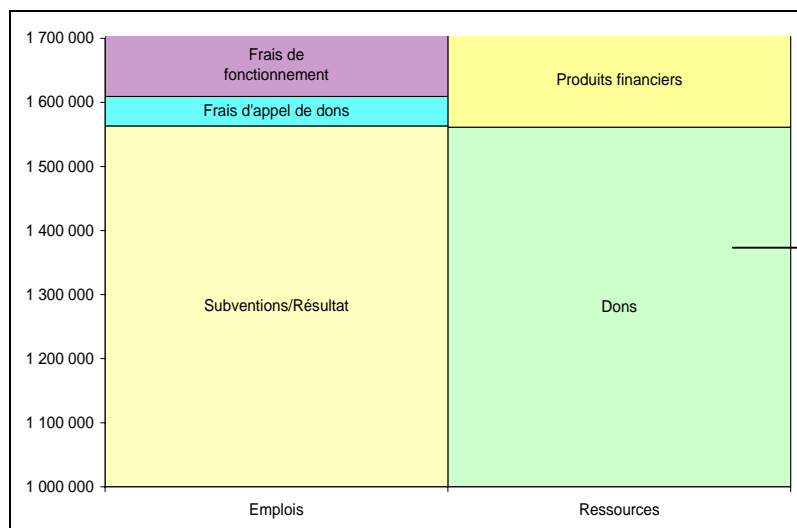
### 5. QUELQUES CHIFFRES SIGNIFICATIFS DE L'ANNÉE 2006.

Nombre de dons reçus : 5 922

Montant des dons reçus : 1 105 909 €

Prêts accordés : 11 prêts pour un montant initial total de 997 296 €

Subventions accordées pour un montant de 59 881 €



Grâce à une gestion prudente et maîtrisée de ses réserves financières, le résultat financier de l'exercice permet, comme le montre ce graphique, non seulement de couvrir les frais de fonctionnement mais aussi les frais des campagnes d'appel de dons.

1 euro de don en faveur des diocèses ou instituts, c'est 1 euro de subvention à ces mêmes diocèses ou instituts.